

**PREFECTURE DE LA REGION ILE DE FRANCE  
PREFECTURE DE PARIS**

**Evaluation à mi-parcours du Programme Opérationnel FEDER  
et du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013**

**Synthèse du rapport final**



PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE



Cette évaluation à mi-parcours 2007-2013 est cofinancée par le  
Fonds Européen de Développement Régional

**Décembre 2010**

## TABLE DES MATIERES

<b>1-Méthodes et outils d'évaluation</b>	<b>3</b>
<b>2- Synthèse de l'évaluation à mi-parcours du PO FEDER</b>	<b>4</b>
<b>2.1- Vue d'ensemble de l'avancement à août 2010</b>	<b>4</b>
A- Fonds FEDER	4
B- Coût total	4
<b>2.2- Axe 1 : Appel à projets intégrés pour développer les zones urbaines les plus en difficulté</b>	<b>5</b>
A- Caractéristiques de l'avancement	5
B- Cohérence et articulation avec le CPER	6
C- Enjeu à mi-parcours	6
D- Recommandations	6
<b>2.3 - Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien</b>	<b>7</b>
A- Caractéristiques de l'avancement	7
B- Cohérence et articulation avec le CPER	8
C- Enjeu à mi-parcours	8
D- Recommandations	8
<b>2.4- Axe 3 : Agir pour l'environnement et le développement durable de la région</b>	<b>9</b>
A- Caractéristiques de l'avancement	9
B- Cohérence et articulation avec le CPER	9
C- Enjeu à mi-parcours	9
D- Recommandations	9
<b>2.5- Axe 4 : Programme interrégional Plan-Seine pour la prévention des risques d'inondation et une meilleure gestion des usages et des ressources naturelles du fleuve</b>	<b>10</b>
A- Caractéristiques de l'avancement	10
B- Cohérence et articulation avec le CPER	10
C- Enjeu à mi-parcours	10
D-Recommandations :	10
<b>3- Synthèse de l'évaluation à mi-parcours du CPER</b>	<b>11</b>
<b>3.1- GRAND PROJET 1 : AGIR SUR LE CHOMAGE</b>	<b>11</b>
Recommandations	11
<b>3.2- GRAND PROJET 2 : FAVORISER UNE PLUS GRANDE COHESION SOCIALE</b>	<b>12</b>
Recommandations	12
<b>3.3- GRAND PROJET 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE L'ILE DE France</b>	<b>12</b>
Recommandations	12
<b>3.4- GRAND PROJET 4 : CONFORTER LE RAYONNEMENT DE LA REGION CAPITALE</b>	<b>13</b>
Recommandations	13
<b>3.5- GRAND PROJET 5 : CONTRIBUER A L'ACCESSIBILITE</b>	<b>13</b>
Recommandations	13
<b>3.6- GRAND PROJET 6 : VALORISER L'AGRICULTURE ET LA FORET</b>	<b>13</b>
Recommandations	14
<b>3.7- GRAND PROJET 7 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>14</b>
Recommandations :	15
<b>3.8- GRAND PROJET 8 : PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE L'ILE -DE -FRANCE</b>	<b>15</b>
Recommandations :	15

## 1-METHODES ET OUTILS D'EVALUATION

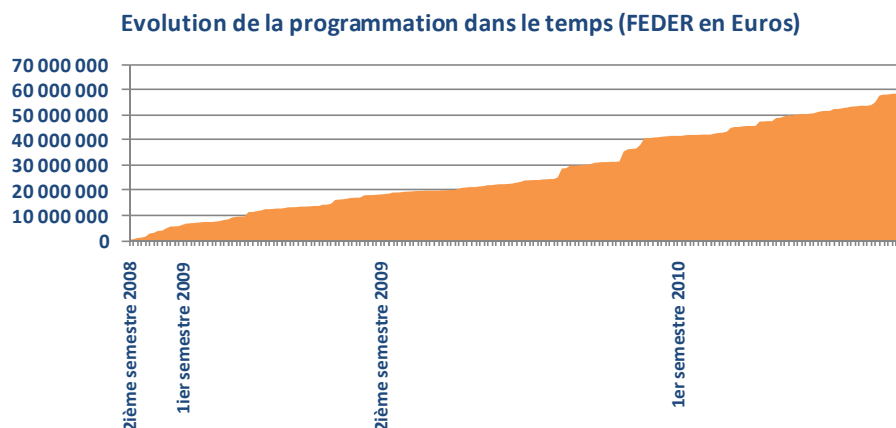
- ✓ Le rapport final d'évaluation du CPER et du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 présente **les résultats d'un examen systématique de l'avancement des deux programmes** :
  - au 11 août 2010 pour le PO FEDER,
  - à fin 2009 pour le CPER.
- ✓ Les états financiers, ainsi que les indicateurs, ont été extraits de la base de données PRESAGE pour ce qui concerne le PO FEDER et la part Etat du CPER.
- ✓ Ceux de la Région, concernant le CPER, ont été extraits de la base ISIS. Ils ne détaillent pas systématiquement les opérations financées (sauf quand elles sont prévues dans la maquette du CPER). Ceci a pu poser, pour certains Grands Projets, des difficultés d'identification des cofinancements.
- ✓ Les informations et analyses ont pour sources principales :
  - la documentation écrite et numérique mise à disposition par les partenaires Etat et Région des programmes,
  - la consultation des principaux services gestionnaires et acteurs des programmes
  - les enquêtes conduites auprès d'une sélection d'acteurs : cofinanceurs et partenaires.
- ✓ **Le rapport proposé est composé de quatre volumes:**
  - Le rapport d'évaluation d'ensemble des deux programmes
  - Focus 1 : Interventions des programmes au bénéfice des territoires urbains en difficulté (In Europe) (monographies)
  - Focus 2 : Cohérence des programmes avec la Stratégie Régionale de l'Innovation
  - Focus 3 : Prise en compte des critères d'éco-conditionnalité et cohérence du « volet efficacité énergétique ».
- ✓ Le présent document synthétise le rapport d'évaluation d'ensemble.

## 2- SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION À MI-PAROURS DU PO FEDER

### 2.1- Vue d'ensemble de l'avancement à août 2010

#### A- Fonds FEDER

- ✓ Le taux de programmation atteint **40%**.
- ✓ On note une répartition équilibrée de l'avancement financier entre les axes avec toutefois **un retard marqué de l'axe 4** qui n'est programmé qu'à hauteur de **10%**.
- ✓ La programmation démarrée au second semestre 2008, a pris **un rythme plus affirmé à partir du second semestre 2009** et s'est maintenue à un bon niveau en 2010.

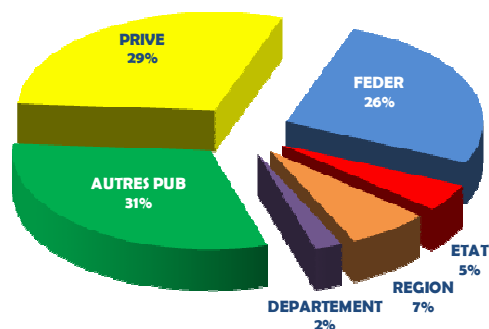


- ✓ Les taux d'engagements (19%) et de paiements (5%) sont insuffisants au regard des risques de dégagement d'office, mais ils sont cohérents avec le démarrage tardif du programme.

#### B- Coût total

- ✓ Le taux de programmation atteint **72%**.
- ✓ On note un **avancement financier contrasté entre les axes**.
- ✓ **Les axes 2 et 3 étant sur-programmés à mi-parcours avec respectivement 86% et 128% d'avancement.**
- ✓ Contrairement au fonds FEDER, la programmation en coût total de l'axe 4 est correcte (30%).
- ✓ **La contribution nationale atteint 74% de la programmation**, dont 44% de contribution publique. Globalement, le FEDER est relativement peu mobilisé (26,2%)

#### Répartition des co financements



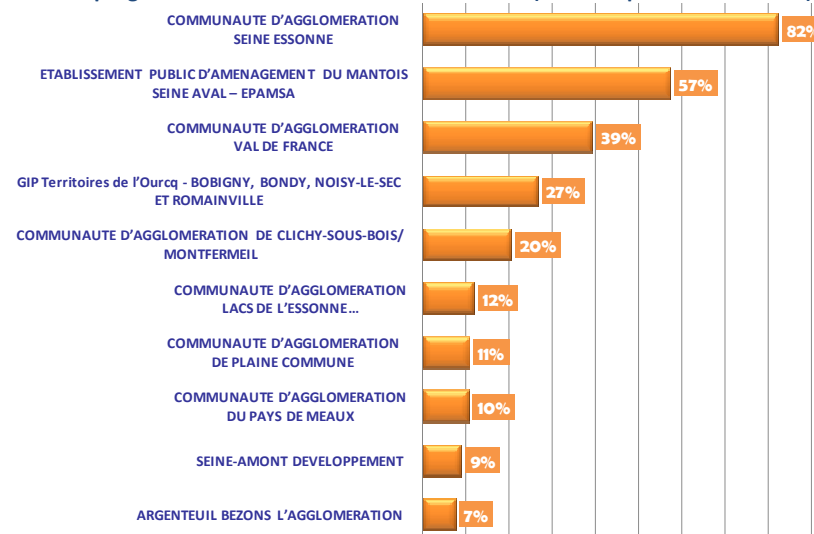
## 2.2- Axe 1 : Appel à projets intégrés pour développer les zones urbaines les plus en difficulté

### A- Caractéristiques de l'avancement

PROGRAMMATION AXE 1 :  
 COÛT TOTAL : 50,5%  
 FONDS FEDER : 35%  
 Taux moyen FEDER : 34,5%

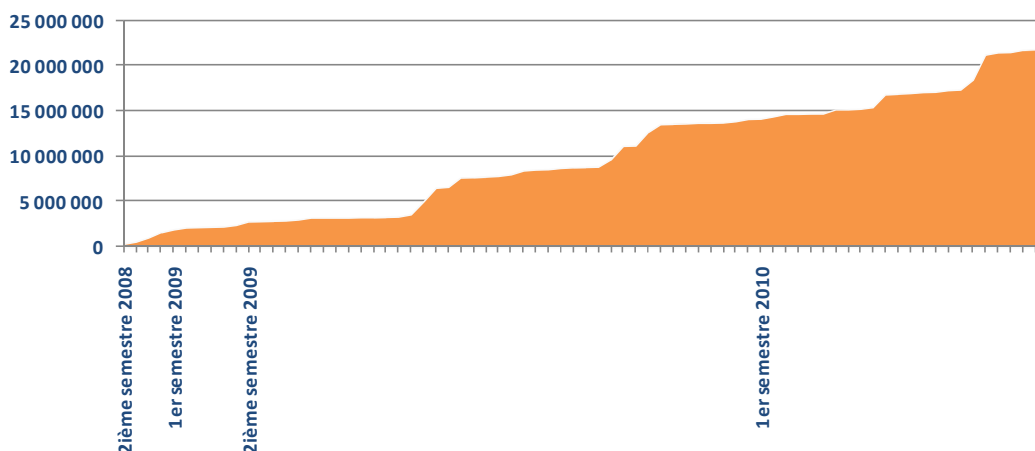
- ✓ Forte concentration de la programmation sur l'Objectif 1 fléché Lisbonne + (Innovation, esprit d'entreprise, économie de la connaissance 52%), soit au-delà de la proportion prévue en maquette (47%)
- ✓ Avancement insuffisant des objectifs 4 (accessibilité : 7%) et 5 (gouvernance : 0%)
- ✓ Avancement très différencié selon les Projets Urbains Intégrés (PUI),

Taux de programmation FEDER des 10 PUI franciliens (base maquette total à 2013)



- ✓ Trois familles de sites se dégagent :
  - Trois sites sont bien avancés : Seine Essonne, Territoires de l'Ourcq et Seine Aval.
  - Trois sites sont moyennement avancés et offrent de perspectives positives de programmation de l'enveloppe 2008-2010 d'ici la fin de l'année : Pays de Meaux, Clichy-sous-Bois/Montfermeil, Val de France.
  - Quatre sites sont peu avancés et ne parviendront sans doute pas à programmer la totalité de cette enveloppe: Plaine Commune, Lacs de l'Essonne, Seine Amont et Argenteuil-Bezons.
- ✓ Mais le taux de programmation n'est qu'un élément à prendre en considération. Et surtout, il constitue un indicateur dépendant et non une variable explicative. Il est en effet le résultat d'un faisceau de causalités dans lequel interviennent :
  - Le démarrage tardif du programme,
  - Le manque de clarté de certains critères d'éligibilité des actions,
  - L'hétérogénéité des règles de gestion respectives du FEDER et du FSE,
  - L'inéligibilité à l'Objectif 2 du FEDER dans la période contractuelle antérieure qui a placé plusieurs sites en situation de « débutants ».
- ✓ Il y a lieu de souligner l'avancement sensible de l'axe au cours du premier semestre 2010 qui a connu une accélération de la programmation liée à :
  - La forte mobilisation des services gestionnaires pour dynamiser l'avancement. Ils ont été utilement appuyés pour cela par le bureau d'études VIAREGIO qui assure l'animation de l'axe 1,
  - La familiarisation des territoires avec les procédures du PO FEDER que près de la moitié n'avaient jamais pratiquées,
  - L'arrivée à maturation de certains des projets inscrits dans les PUI.

### Axe 1 : Evolution de la programmation dans le temps (FEDER en Euros)



### B- Cohérence et articulation avec le CPER

- ✓ L'axe 1 du PO FEDER et le **GP3** se recouvrent partiellement tant en termes de cofinancement que sur le plan géographique (Un travail de cartographie est proposé dans le rapport qui illustre la cohérence spatiale de la géographie prioritaire)
- ✓ Sur le plan stratégique également, l'articulation est vérifiée : mêmes objectifs de soutenir des projets intégrant divers aspects du développement durable (cohésion sociale, activités économiques, environnement...).
- ✓ Si les articulations géographiques et stratégiques peuvent être mises en lumière assez facilement, il n'en est pas de même pour ce qui concerne l'articulation opérationnelle. Comme pour les autres grands projets, il n'est pas possible de faire un rapprochement des programmes par opération :
  - PRESAGE ne le permettant techniquement pas (pour la partie Etat),
  - Le logiciel de suivi financier de la Région n'ayant pas non plus intégré un fléchage CPER FEDER.
- ✓ Notons que le **GP5** impacte aussi fortement les 10 territoires In'Europe portés par le FEDER, de par les grands équipements et infrastructures qu'il finance dont beaucoup se situent (et/ou traversent) sur ces territoires.
- ✓ Enfin le **GP7** est également en lien avec l'objectif 2 « Soutenir le développement durable des territoires » de l'axe 1 du PO FEDER

### C- Enjeu à mi-parcours

- ✓ Limiter l'enveloppe du FEDER à 63 M€, l'enveloppe ayant été sur-dotée dans une démarche d'anticipation de retard ou d'abandon de certains projets,

### D- Recommandations

#### → Quelques recommandations d'ordre général

- ✓ **Travailler la notion de projet intégré**  
Les services instructeurs des préfectures de départements ne sont pas tous bien outillés pour assurer cette tâche. Il en va de même dans les services des Conseils généraux dans leur appui aux PUI, le cloisonnement interne entre services ne facilitant pas la démarche de projets urbains intégrés. La définition même de projet intégré n'est pas unanimement partagée.
- ✓ **Mettre en place des sessions de formation pour l'ensemble des acteurs**  
Les ateliers animés par VIAREGIO ont fait bien avancer les connaissances des acteurs de terrain, mais ils ont été décalés dans le temps par rapport aux questions qui se posaient au lancement du volet In'Europe.

✓ **Approfondir le partenariat**

Faire en sorte que services instructeurs et autorités de gestion soient davantage en phase, de même que les services instructeurs avec les acteurs des PUI.

➔ **Elaborer une clé de répartition des 13 M€**

- ✓ Modérer l'incitation à accélérer la présentation par les sites de nouvelles opérations et/ou de substitutions
- ✓ Aller vers une diminution des enveloppes FEDER des PUI en tenant compte des taux d'avancement de leur programmation, sans toutefois pénaliser trop fortement les projets peu avancés, sous peine de les exclure de la dynamique In'Europe
- ✓ Pour autant, une telle démarche ne garantit pas d'échapper au dégageant d'office. De plus, elle risque d'amputer des PUI de certaines de leurs dimensions, notamment lorsque les opérations destinées à créer le cadre d'un développement de l'économie et de l'emploi ont précédé les mesures d'accompagnement prévues en deuxième phase.

➔ **Clarifier les règles d'éligibilité des actions**

- ✓ Certains PUI signalent des difficultés à comprendre les règles fixées et le refus de certains de leurs projets: ex : PUI Val de France pour ce qui concerne le projet de construction de noues (système d'absorption d'eaux pluviales) dans l'aménagement de zones d'activités, ou le PUI Plaine Commune concernant la construction de La MIE, Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (projet emblématique)

➔ **Renforcer l'assistance technique de manière ciblée sur certains sites**

➔ **Améliorer sensiblement le renseignement des indicateurs**

- ✓ Exercer une plus grande vigilance quant à la crédibilité des informations fournies

➔ **Plus stratégiquement**

- ✓ Aller vers une harmonisation des règles de mise en œuvre du FEDER et du FSE,
- ✓ Renforcer la valorisation de l'approche urbaine intégrée, en s'appuyant sur les réalisations, dans la perspective des discussions sur l'avenir de la politique de cohésion.

### 2.3 - Axe 2 : Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien

#### A- Caractéristiques de l'avancement

<b>PROGRAMMATION AXE 2 :</b> COUT TOTAL : 86% FONDS FEDER : 47% Taux moyen FEDER : 46%
---

✓ **L'avancement est contrasté selon les actions.**

- ✓ Cette disparité d'avancement ne traduit pas nécessairement un déficit de besoin, ni même de demande, pour les actions les moins avancées. En cela, il ne paraît pas que les choix stratégiques, ni leurs déclinaisons en actions, soient à remettre en cause.

✓ Divers facteurs expliquent la disparité d'avancement:

- Le premier, relève du fait que la nouvelle génération de programme 2007-2013 ne connaît plus de zonage géographique et que nombre d'acteurs découvrent en Île de France les modalités, de fonctionnement du FEDER,
- Le second, pour ainsi dire classique dans ce type de programme, concerne la temporalité de la dynamique de projet qui affecte souvent le démarrage des programmes : temps de maturation, délais de montage, impact progressif des actions d'animation et d'information... Un peu partout en France, on observe le même phénomène de montée en puissance décalée des programmes, avec un risque de goulet d'étranglement quand arrivent les projets. Ce qui semble être fortement probable pour certaines actions de l'axe 2.

- ✓ Parmi les actions peu consommatrices de FEDER, il faut distinguer trois catégories :
  - les actions pour lesquelles les opérations par leur nature sont peu coûteuses : c'est le cas des actions 1, 5 et 7 de l'axe 2,
  - les actions qui ne peuvent, du fait de règles de gestion externes au programme, consommer plus de FEDER, malgré leur importance en coût total : c'est le cas de l'action 8,
  - Enfin, on distingue les actions retardées pour diverses raisons :
    - Attente de résultats d'appel à projets DGCS pour l'action 2,
    - Difficultés à calibrer les projets en fonction des critères du FEDER, en particulier le respect du critère transversal « zones urbaines en difficulté » (action 3),
    - Déficit d'animation et d'accompagnement technique des services (compréhension des critères de sélection des projets) : actions 10 et 11.

Deux, au moins, connaissent des perspectives de programmation accélérée dans les mois à venir pour des montants importants. Il s'agit des actions 2 et 3.
- ✓ Parallèlement, les actions qui progressent déjà à un bon rythme : actions 4, 6 et 8, continueront à consommer du FEDER à un rythme soutenu. Notons que les actions 4 et 8 **concentrent 53% de la programmation en Fonds FEDER** de l'axe 2.
- ✓ L'axe mobilise fortement le FEDER, mais de manière différenciée selon les actions
- ✓ Le taux d'engagement FEDER s'élève à 32,6% de la dotation
- ✓ Le taux de paiement se situe à 10,8%
- ✓ L'axe mobilise fortement le FEDER
- ✓ L'application du critère « zone urbaine en difficulté » soulève quelques difficultés. Sauf pour l'action 4 pour laquelle un taux spécifique par filière a été établi par la DIRECCTE (EX DRIRE) (service instructeur de l'action) tenant compte du poids économique (notamment en termes d'emploi) de chaque filière dans les territoires ciblés.

#### **B- Cohérence et articulation avec le CPER**

- ✓ L'axe 2 intervient à plusieurs égards en cohérence avec le CPER :
  - GP4 recherche qui porte les infrastructures et équipements nécessaires pour conforter le positionnement de premier rang de région en matière d'innovation.
  - GP4 pôles de compétitivité et création d'entreprises innovantes
  - GP1 plans filières.

#### **C- Enjeu à mi-parcours**

- ✓ Equilibre à trouver entre les différentes actions consommatrices de FEDER dans les 3 à 4 ans à venir
- ✓ Options :
  - Laisser jouer la règle du « premier arrivé, premier servi » qui offre l'avantage d'accompagner la dynamique de projet, et l'inconvénient de déséquilibrer les objectifs de l'axe,
  - Se recentrer plus strictement sur la stratégie et fixer les enveloppes par action, en fonction des objectifs identifiés ex ante,

#### **D- Recommandations**

- ➔ **Prioriser (croiser les critères sans figer les enveloppes) :**
  - ✓ orientations stratégiques fixées dans le PO FEDER
  - ✓ actions prévues dans la Stratégie Régionale d'Innovation
  - ✓ effet levier attendu (utilité de l'intervention du FEDER pour la réussite du projet, effets levier sur d'autres apports (financements, partenariats, autres).
  - ✓ mobilisation du FEDER (taux de cofinancement communautaire moyen de l'action)
  - ✓ contribution à la programmation du FEDER (part de consommation FEDER de l'action dans la consommation FEDER de l'axe)



- ✓ taux de paiement (dégagement d'office)

→ **Améliorer le renseignement des indicateurs PRESAGE :**

- ✓ Exercer une plus grande vigilance quant à la crédibilité des informations fournies

## 2.4- Axe 3 : Agir pour l'environnement et le développement durable de la région

### A- Caractéristiques de l'avancement

PROGRAMMATION AXE 3 :  
COUT TOTAL : 128%  
FONDS FEDER : 51%  
Taux moyen FEDER : 20%

- ✓ Jusqu'à fin 2009, l'axe 3 a connu un avancement plus qu'insuffisant au regard des enjeux et objectifs auxquels il correspond.
- ✓ L'instruction confiée aux préfectures de département n'a pas favorisé la dynamique de projets. A cet égard, il est dommageable que l'ADEME ait refusé d'animer et d'instruire ces actions qui s'inscrivent en cohérence avec les dispositifs qu'elle met en œuvre. A cela l'agence objecte des contraintes de moyens matériels et humains.
- ✓ Les évolutions récentes :
  - arrivée à maturation de projets importants en énergie renouvelable : géothermie et méthanisation,
  - ouverture du FEDER à l'efficacité énergétique dans le logement social,Ont eu pour effet d'accélérer sensiblement l'avancement de l'axe, pour lequel il y a à présent une perspective de pénurie de FEDER à l'horizon de la fin du programme. Perspective déjà vérifiée pour l'efficacité énergétique dans le logement social dont l'enveloppe a été limitée au départ et qui est entièrement consommée.
- ✓ Notons enfin que l'axe mobilise faiblement le FEDER. A noter toutefois que l'assiette éligible au FEDER ne porte que sur les surcoûts pour les opérations d'efficacité énergétique dans le logement social.

### B- Cohérence et articulation avec le CPER

- ✓ Une articulation stratégique est observée entre la mesure 2 du GP6 et le FEDER (Axe 3, action 1: développement des énergies renouvelables), mais opérationnellement l'articulation concerne le GP7.
- ✓ Le Grand Projet 7 est directement articulé aux actions 1 (Développement des énergies renouvelables) et 2 (Promotion de l'efficacité énergétique et développement de l'utilisation rationnelle de l'énergie) de l'axe 3 du PO FEDER.
- ✓ **Ainsi à mi-parcours CPER (à fin 2009) et PO FEDER (à août 2010) ont contribué à hauteur de 65,33 M d'€ à la lutte contre le changement climatique en Ile de France, dont 18,3 M d'€ en faveur de l'efficacité énergétique.**

### C- Enjeu à mi-parcours

- ✓ Enjeu principal : Obtenir un ré-abondement de l'enveloppe dédiée au logement social.
- ✓ A défaut, nombre de projets situés en zone prioritaire du PO francilien ne pourront élarger au FEDER, ce qui paraît très dommageable au regard des engagements régionaux et nationaux

### D- Recommandations

- Presser la demande faite à la DATAR, même s'il ne fait pas de doute qu'elle-même est soumise aux contraintes communautaires
- Mieux mobiliser le FEDER sur les énergies renouvelables (en montant et en taux), améliorer les conditions d'information de l'accès au PO aux porteurs de projets par l'ADEME
- Améliorer le renseignement des indicateurs PRESAGE :
  - ✓ Exercer une plus grande vigilance quant à la crédibilité des informations fournies

## 2.5- Axe 4 : Programme interrégional Plan-Seine pour la prévention des risques d'inondation et une meilleure gestion des usages et des ressources naturelles du fleuve

### A- Caractéristiques de l'avancement

PROGRAMMATION AXE 4 :  
COUT TOTAL : 30%  
FONDS FEDER : 10%  
Taux moyen FEDER : 17%

- ✓ La programmation est très différenciée entre les 2 actions. L'action 1 dédiée à la prévention des inondations n'a mobilisé que 132 000€ de FEDER.
- ✓ L'axe le moins avancé du PO FEDER à mi-parcours est également celui dont les perspectives de consommation, en deuxième partie du programme, sont les plus incertaines. Une nette accélération est annoncée par les services à partir de 2011 qui devrait marquer l'arrivée à maturation des projets attendus. Mais il est à craindre qu'elle soit trop tardive par rapport aux contraintes du FEDER.
- ✓ Les retards constatés sont essentiellement à imputer à la **spécificité des thématiques qui impliquent de nombreux acteurs autour de problématiques à dimension stratégiques, voire politiques**, eu égard aux récents événements de la tempête Xynthia et de ses conséquences
- ✓ Si les rythmes d'avancement des opérations ne correspondent pas aux exigences de consommation annuelle du PO FEDER, les services de la Préfecture, comme ceux de la DRIEE, travaillent activement à rappeler aux maîtres d'ouvrage la nécessité d'accélérer la cadence. Cela a en particulier été fait à l'occasion du comité de pilotage du plan Seine du 25/11 au cours duquel le FEDER a été fléché sur des opérations bien identifiées (point présenté au CRUS)
- ✓ Sur un plan purement stratégique, il n'apparaît aucune distorsion avec les objectifs fixés ex ante. Sauf à considérer le rythme d'avancement actuel des opérations, ces objectifs devraient être atteints en fin de programme.
- ✓ L'axe est peu consommateur de FEDER avec une moyenne de 16,6%.
- ✓ Pour l'heure il n'a donné lieu à aucun paiement.

### B- Cohérence et articulation avec le CPER

- ✓ Aucune articulation directe n'est identifiée. Notons toutefois que le CPER intervient au titre de son **GP 8** (prendre en compte les enjeux environnementaux de l'Ile -de -France) sur des actions de préservation et de valorisation la biodiversité. A noter également la forte articulation avec le CPIER (Contrat de Projets Interrégional Etat Régions).

### C- Enjeu à mi-parcours

- ✓ Accélérer le rythme d'avancement.

### D-Recommandations :

- ✓ Il aurait été légitime, compte tenu du très faible avancement de l'axe d'envisager le transfert d'une partie de sa dotation sur l'axe 2, notamment, qui risque une pénurie de FEDER. Cela ne peut s'envisager que très difficilement, puisque l'axe 4 est lié du CPIER Plan Seine, résultat de la contractualisation interrégionale que la région Ile de France ne peut remettre en cause unilatéralement.
- ✓ Dans ces conditions, et pour éviter tout dégageant d'office, il importe d'agir sur les facteurs de blocage pour dynamiser la programmation.
- ✓ Ces facteurs sont de deux ordres et appellent des ajustements différenciés :
  - le premier est relatif à la difficulté de **mobiliser les maîtres d'ouvrages et de les intéresser au FEDER** : sur ce point une animation ciblée devrait être conduite assez rapidement, notamment auprès de l'AESN peu coutumière du FEDER, mais également auprès de porteurs de projets peut-être plus éloignés des programmes structurels lourds et qui en craignent la complexité.
  - Le second relève de **la clarification nécessaire des lignes de partage et des synergies entre sources de financements** consacrées au risque inondation

### 3- SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION A MI-PAROURS DU CPER

- ✓ L'avancement global, par Grand Projet et mesures, des contributions Etat et Région est présenté en détail dans le rapport d'évaluation.
- ✓ Il ne reflète toutefois pas la réalité de l'engagement des partenaires à mi-parcours :
  - La Région ne renseignant pas PRESAGE, les données d'avancement ne sont publiées qu'une fois par an après approbation des comptes par les instances de la collectivité.
- ✓ Les données Etat, renseignées sous PRESAGE, ne sont pas toutes à jour, malgré le travail de rattrapage engagé par les services. Elles sont fiables à 90 % environ. Pour deux Grands Projets en particulier (GP6 et GP7) subsistent des difficultés de restitution au niveau régional. Sur ces GP, les données sont en effet saisies au niveau central sur des outils dédiés puis reportés dans PRESAGE par agrégats. Ces agrégats correspondant à la nomenclature nationale (par programme LOLF) mais pas à la nomenclature régionale (architecture des GP francilien).

Compte tenu de ces insuffisances, la synthèse proposée ci-dessous reprend les principales conclusions et recommandations par grand projet.

#### 3.1- GRAND PROJET 1 : AGIR SUR LE CHOMAGE

- ✓ Le Grand projet 1 est bien articulé aux problématiques régionales de formation et d'emploi avec, toutefois, une dotation financière relativement faible eu égard aux enjeux, surtout dans le contexte de crise économique qui ne fait qu'accroître l'acuité du sujet.
- ✓ Rappelons cependant que nombre d'autres dispositifs publics interviennent en faveur de la formation et de l'emploi en Ile de France.
- ✓ Par ailleurs, des réflexions ont été conduites pour adapter au mieux les outils actuels mis en œuvre dans le cadre du CPER aux enjeux de la crise : meilleure mobilisation des outils grâce à la convention régionale tripartite d'avril 2009 qui a renforcé la synergie des interventions Etat/Région et optimisé les liens avec les partenaires sociaux.
- ✓ Il est peu probable que le GP1 ait un impact fortement significatif sur la création d'emploi, compte tenu du contexte économique, mais, il est possible qu'il permette de limiter sensiblement les impacts négatifs de la crise notamment en permettant la sauvegarde d'emplois. Ajoutons également que ce GP a un effet de structuration des acteurs (filiales, stratégies territoriales, coordination action Etat-Région)

#### Recommandations

- ✓ L'évaluation des résultats et impacts futurs du GP1 se heurte fortement :
  - Au faible taux de renseignement des indicateurs dans la base de données PRESAGE,
  - A l'incohérence de certaines informations saisies,
  - à l'absence d'un outil commun de suivi : indicateurs et logiciel.
- ✓ A mi-parcours, l'amélioration de ce point relève de l'urgence.
- ✓ Ce travail paraît d'autant plus possible qu'une réflexion commune sur les indicateurs a déjà été conduite, il suffirait donc de remobiliser les services. La question du logiciel est plus délicate, mais rien n'empêche l'Etat et la Région de trouver un compromis temporaire par l'adoption d'un simple tableur commun (au moins pour le suivi des indicateurs régionaux).
- ✓ Une deuxième recommandation porte sur une implication plus grande des pôles dans la déclinaison opérationnelle et la mise en œuvre de la SRI.

### 3.2- GRAND PROJET 2 : FAVORISER UNE PLUS GRANDE COHESION SOCIALE

- ✓ Le grand projet 2 ne présente aucun défaut de cohérence avec les besoins du territoire, sauf à considérer que les dotations financières sont insuffisantes
- ✓ Il n'est pas à craindre une sous programmation de ce grand projet.

#### Recommandations

- ✓ Les points d'ajustement portent essentiellement sur les conditions de mise en œuvre, de suivi et de pilotage des actions au sein du partenariat :
  - constituer et réunir la commission mixte prévue pour mieux s'assurer d'une intervention équilibrée de l'action publique sur le territoire : identification annuelle des opérations, définition des objectifs, analyse départementale des besoins, etc.
  - s'accorder sur des modalités de suivi communes et harmonisées des réalisations (nombre de places essentiellement).
  - harmoniser les critères de sélection des projets (effet de concurrence possible, en particulier sur la subvention forfaitaire à la place et les normes environnementales)

### 3.3- GRAND PROJET 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE L'ILE DE France

- ✓ Très peu détaillé dans sa présentation dans le texte du CPER, le grand projet 3 s'est finalement mis en œuvre sans qu'un partenariat réel ne soit établi entre Etat et Région.
- ✓ Les conséquences en sont une très faible lisibilité de l'action publique et une impression de superpositions d'interventions dont les finalités stratégiques sont pourtant proches, mais qui présentent une faible cohérence opérationnelle d'ensemble.
- ✓ Il s'en suit, que si chacun des partenaires peut défendre sa propre approche, les réalisations ne sont pas, à ce jour, à la hauteur des besoins des territoires concernés, ni des enjeux d'aménagement urbain francilien.
- ✓ Il y a ici un risque non négligeable de dilution des impacts du fait de la dispersion des forces et des moyens.
- ✓ Malgré les longs processus préparatoires à la mise en place de dispositifs nouveaux et ambitieux, les retards et lenteurs observés relèvent également de la faiblesse du partenariat. Les multiples découpages géographiques opérés par les uns et les autres dans le cadre de leurs stratégies propres en sont une des illustrations.
- ✓ A noter toutefois qu'il y a un suivi opérationnel commun :
  - Contacts CR-DRIEA réguliers, échanges d'expertises
  - Participation aux CA des conventions territorialesMais pas de pilotage global des interventions
- ✓ Il en résulte, en toute logique, une quasi absence d'outils de suivi fiables du GP3 que les évaluateurs ne peuvent que rappeler. Ils se doivent également de signaler que sans ces outils, il ne sera pas possible de valoriser les réalisations en fin de programme.

#### Recommandations

- ✓ Renforcer sensiblement le partenariat tant sur le plan des objectifs que de la mise en œuvre,
- ✓ Instaurer une instance d'échanges et d'information, ce qui permettra notamment un positionnement partenarial plus clair vis-à-vis des Maîtres d'Ouvrage,
- ✓ Mettre en place les outils de suivi de l'avancement des actions et de leur évaluation.

### 3.4- GRAND PROJET 4 : CONFORTER LE RAYONNEMENT DE LA REGION CAPITALE

- ✓ Le grand projet 4 regroupe un ensemble de thématiques extrêmement différentes et sans grand lien entre elles, si ce n'est la finalité de rayonnement régional.
- ✓ Cependant, la structure du grand projet n'induit pas de difficultés particulières en termes de gestion. Chaque service et chaque partenaire traitant les 4 grandes thématiques de manière spécifique.
- ✓ Les acteurs rencontrés à ce jour, soulignent, par ailleurs, la qualité du partenariat et des relations interservices qui pallient souvent l'absence d'outils communs de gestion et de suivi.
- ✓ Certaines thématiques justifient sans doute une mise au point à mi-parcours. Il s'agit dans certains cas de s'accorder sur des projets de substitution (exemple : culture), Dans d'autres cas, il y a lieu d'aller plus loin dans les ajustements (exemple : nombreux ajustements techniques découlant de l'évolution des opérations immobilières relatives à l'enseignement supérieur.)
- ✓ Mais, il ne semble pas que l'équilibre financier du grand projet, ni même des mesures soient à reconsidérer.

#### Recommandations

- ✓ La révision à mi parcours du CPER doit être l'occasion de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation à la fois communs et performants.
- ✓ Il y a également lieu d'améliorer sensiblement la visibilité de l'articulation entre le CPER et le PO FEDER
- ✓ Enfin, la plus grande attention devra être portée sur situation financière tendue des collectivités et leurs capacités à assurer les cofinancements.

### 3.5- GRAND PROJET 5 : CONTRIBUER A L'ACCESSIBILITE

- ✓ Les opérations ambitieuses inscrites du grand projet 5 devraient être totalement engagées à l'horizon 2013.
- ✓ Contrairement à d'autres grands projets, pour lesquels les financements sont, ou peuvent être, très décroisés, le GP5 a besoin de la contractualisation. Il en va de l'intérêt des parties, mais également de celui de l'ensemble de la région.
- ✓ Si la qualité du partenariat est saluée par les services techniques qui organisent leurs propres réunions, visites de site, et autres comités techniques, il n'en est pas de même à l'échelle du grand projet, c'est-à-dire au niveau du suivi stratégique du programme.
- ✓ Mais la somme des suivis techniques ne suffit pas à assurer une cohérence globale. D'autant, qu'aucun indicateur n'est actuellement correctement renseigné, ni aucun objectif quantifié fixé.

#### Recommandations

- ✓ Equilibrage financier des apports respectifs (selon les accords conclus en juin 21010),
- ✓ Redéfinition partenarial de certaines opérations (arc express) pouvant être affectées par les nouvelles orientations d'aménagement (Grand Paris). Ce qui ne se fera sans doute pas dans le cadre du CPER mais à l'issue des débats publics qui vont être lancés.
- ✓ Mise en place d'une instance de pilotage partenarial au niveau stratégique.

### 3.6- GRAND PROJET 6 : VALORISER L'AGRICULTURE ET LA FORET

- ✓ Le Grand Projet 6 décline un ensemble de mesures très diversifiées, elles mêmes articulées à une palette de dispositifs nationaux et communautaire (FEADER).
- ✓ Si la finalité commune des mesures vise le soutien, et surtout, le maintien des activités agricoles et forestières en Ile de France, le CPER ne traduit qu'une partie relativement marginale des efforts fournis par l'action publique en la matière.
- ✓ Il est vrai que la faiblesse des outils de suivi du CPER ne permet pas une visibilité suffisante des résultats.

- ✓ Mais quand bien même ces outils seraient correctement mis en œuvre, ils ne rendraient compte que très partiellement de l'atteinte des objectifs, au moins pour les mesures 2,3 et 4 fortement soutenues par ailleurs.
- ✓ Le seul indice tangible de pertinence des mesures s'avère donc être le niveau d'engagement des mesures.
- ✓ A cet égard, les développements précédents indiquent que :
  - la mesure 2 dédiée à la valorisation économique de la forêt (biomasse) souffre d'une faible dynamique de projets
  - l'action dédiée aux aides collectives aux filières (mesure 3) a du retard et souffre de la difficulté pour les porteurs de projet à formuler leur demande
- ✓ Les autres mesures ou actions en retard d'engagements ne le sont que du fait de la mise en place tardive de certains dispositifs.

### Recommandations

- ✓ La révision à mi-parcours du CPER aura à prendre en compte les changements intervenus dans la définition de certaines actions et leurs incidences sur la maquette financière :
  - perspectives de réalisation des deux opérations AgroParisTech et INRA (mesure 1) liées au projet SACLAY,
  - disparition des aides au départ
  - disparition du dispositif PIDIL (mesure 4) qui est remplacé par un dispositif de stage à l'installation
- ✓ En second lieu, il y aura lieu d'assurer un meilleur suivi financier du GP6 qui, pour l'heure, est assuré par nombre d'organismes au moyen d'outils divers, sans grande visibilité d'ensemble. L'interface attendue entre OSIRIS et PRESAGE constituerait un premier pas. Mais d'autres niveaux de suivi et gestion interviennent dans les actions portées par le CPER : DGER, DRIAAF, ASP...
- ✓ Il y a également lieu d'organiser une mutualisation des indicateurs pour optimiser l'évaluation de l'impact des actions en fin de programme.
- ✓ Enfin, l'articulation opérationnelle (co-financement) avec les autres programmes (FEDER, FEADER et FSE) devraient être rendue plus lisible en étant systématiquement enregistrée sous PRESAGE. ou sur une interface commune OSIRIS - PRESAGE.

### **3.7- GRAND PROJET 7 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- ✓ Le bilan de l'avancement du GP7 à mi-parcours peut sembler contrasté :
  - d'une part le taux d'engagement est plus que satisfaisant,
  - d'autre part, des ajustements sont à prévoir pour optimiser son fonctionnement et ses perspectives d'avancement.
- ✓ S'ils s'imposent aujourd'hui, ces ajustements n'ont pas constitué un véritable facteur de frein à l'avancement du fait de la qualité des relations entre partenaires. Ainsi chacun a pu comprendre les contraintes de règles de fonctionnement de l'autre et accepter le décroisement des financements quand cela s'imposait.
- ✓ A titre d'exemple citons pour la mesure 3, le soutien apporté par la Région aux toitures végétalisées non financées par l'ADEME. Inversement l'ADEME peut intervenir au bénéfice d'un projet porté par une entreprise alors que la Région ne le peut pas.
- ✓ Autre indice d'un partenariat optimisé : l'adoption d'un format commun de dossier de demande de subvention, établi conjointement et tenant compte des exigences des deux partenaires.
- ✓ Pour autant, les services s'accordent à considérer que la révision à mi-parcours devra être l'occasion de lever certains obstacles (notamment l'harmonisation des conditions d'interventions et de financement entre l'Etat et la Région) qui tendent à devenir incontournables.

### Recommandations

- ✓ Un premier ajustement tient au **rééquilibrage des capacités d'intervention de l'ADEME en matière d'efficacité énergétique**.  
Rééquilibrage qui pourrait se faire par transfert de la mesure 1 à la mesure 3 puisque des fonds supplémentaires sont alloués par ailleurs aux énergies renouvelables (Fond chaleur).  
L'ADEME pourrait ainsi continuer d'intervenir sur ce champ sans difficulté.  
Une réflexion devra cependant être menée sur l'opportunité de contractualiser le Fond chaleur. L'avantage étant de pouvoir établir une convention de partenariat avec la Région, donc d'élaborer un cadre d'intervention commun.  
Le désavantage résidant dans le risque de créer un nouveau déséquilibre du GP7, la capacité d'intervention de l'ADEME étant très importante sur les énergies renouvelable.
- ✓ Le second ajustement porte sur **l'harmonisation des critères d'instruction entre les partenaires**. Car si les dossiers de demande de subvention tiennent compte des exigences de chacun, les critères d'instruction restent différenciés. L'intérêt d'une harmonisation est de mieux optimiser les possibilités de co-financement.  
A titre d'exemple sur la mesure 2 aujourd'hui, le taux d'intervention de la Région freine les possibilités de financement complémentaires par l'ADEME.  
La Région semble opter, dans le cadre de la révision de sa politique énergétique, sur l'adoption d'une grille d'instruction similaire à celle de l'ADEME et fondée sur une analyse économique.
- ✓ Le troisième ajustement suggéré revêt une dimension moins technique. Il s'agit de **favoriser une plus grande mobilisation du FEDER**.  
Les ajustements précédents devraient y contribuer et favoriser une intervention plus soutenue du FEDER sur l'efficacité énergétique (hors logement social dont l'enveloppe est déjà consommée) notamment par le renforcement de la capacité d'intervention de l'ADEME.  
La question qui se pose se situe dans la disponibilité suffisante de FEDER sur l'axe 3.

*(Voir également Axe 3 du PO FEDER et FOCUS environnement)*

### **3.8- GRAND PROJET 8 : PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE L'ILE -DE -FRANCE**

- ✓ Le GP 8 apporte une contribution importante à la protection et valorisation de la biodiversité si l'on en juge par les montants mobilisés et la satisfaction des services.
- ✓ Ces derniers soulignent d'ailleurs le bon fonctionnement du partenariat.

### Recommandations

Trois observations sont à apporter :

- ✓ une clarification est nécessaire quant au montant et à l'affectation des 39 M€ de la mesure 1. Une réduction de l'enveloppe de cette mesure s'avère nécessaire, le montant devant être précisé après avis de la DIRECCTE (EX DRIRE),
- ✓ une meilleure saisie de PRESAGE permettrait de mieux valoriser la contribution Etat pour la mesure 2,
- ✓ enfin, un effort pourrait être conduit pour la définition et le suivi de quelques indicateurs pertinents.